

SEANCE DU  
15 JANVIER 2026

RAPPORT N° V-2  
26SGADB0011

**Nombre de conseillers en exercice :**

**25**

**Nombre de conseillers présents :**

**18**

**Date de convocation :**

**9 janvier 2026**

**Date d'affichage :**

**16 janvier 2026**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 15 janvier à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technopole hub&go ( rez de jardin) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLORET - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - M. Jean-Marc FRIZOT - Mme Montserrat REYES - M. Jérémie PINTO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Philippe PIGEAU - M. Jean-Claude LAGRANGE

**VICE-PRESIDENTS**

**OBJET:**

**LE CREUSOT - Cinéma "Le Magic" -  
Aménagement paysager des abords du cinéma  
- Modification n°2 du marché 2501603PAP**

Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Roger BURTIN - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul LUARD

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

**Nombre de Conseillers ayant pris part au vote:** 23

M. Cyril GOMET

Mme Jeanne-Danièle PICARD

M. MEUNIER (pouvoir à M. MARTI)

M. CASSIER (pouvoir à M. LACOUR)

Mme LODDO (pouvoir à Mme LOUIS)

M. GANE (pouvoir à Mme REYES)

M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

**Nombre de Conseillers ayant voté pour :** 23

**Nombre de Conseillers ayant voté contre :** 0

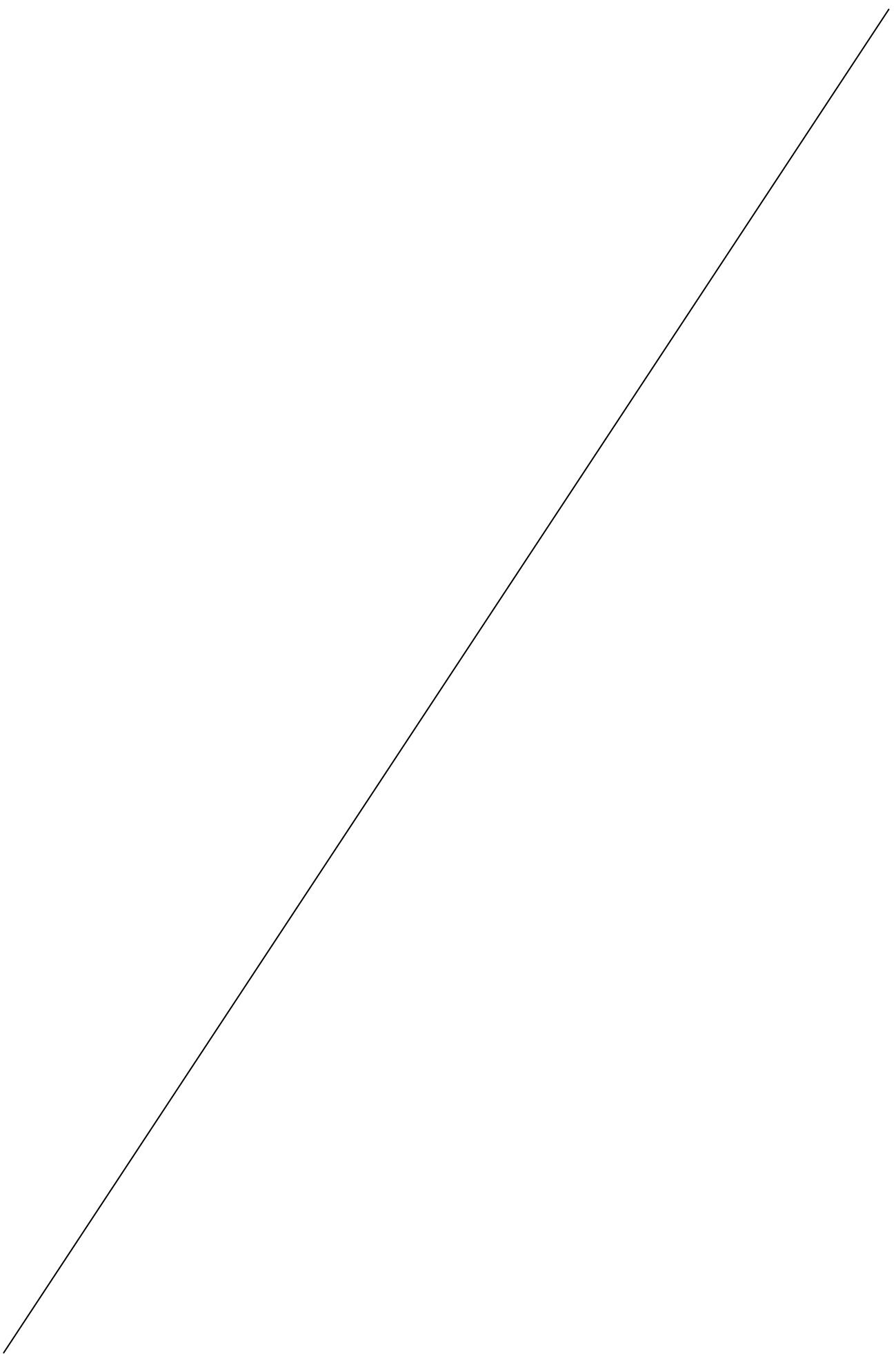
**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Evelyne COUILLORET

**Nombre de Conseillers s'étant abstenus :** 0

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 5**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2120-1-2°, L.2123-1-1°, R.2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Vu les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique relatifs aux modifications du marché,

Vu la décision n° 25SGADB0024 du bureau communautaire du 27 mars 2025 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement paysager des espaces publics autour du cinéma « Le Magic »

Vu le marché n° 2501603PAP du 07 juillet 2025, pour les espaces verts et mobiliers urbains, visé le 07 juillet 2025 et notifié le 08 juillet 2025, avec l'entreprise CHAPEY PAYSAGISTE, pour un montant total de 192 069,03 € HT, soit 230 482,84 € TTC comprenant une tranche ferme d'un montant de 106 480,48 €HT, soit 127 776,57 €TTC et une tranche optionnelle 1 « Parking n°2 » d'un montant de 85 588,55 € € HT, soit 102 706,27 € HT,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement, la Communauté Urbaine prévoit l'aménagement des abords du futur cinéma au Creusot.

L'objectif de ces aménagements est d'accompagner l'ouverture d'un nouveau cinéma et de conforter l'attractivité du quartier Mach2 avec :

- La création d'un nouvel espace de stationnement complétant l'offre déjà existante
- La création d'une coulée verte arborée dans la continuité d'itinéraires de randonnées et touristiques
- L'aménagement d'un parvis au droit du cinéma

Une modification n°1 a été conclue pour un montant de 34 837,80 € HT, portant le montant du marché à 226 906,83 € HT.

L'ajustement du projet de plantation à la topographie finale a conduit à la redéfinition de certains aménagements :

- Adaptation de 15 pieds d'arbres pour mieux retenir l'eau dans les pentes
- Plantation de couvre-sols pour fixer la terre

Deux prix nouveaux ont été également mis en place :

- Fourniture et mise en place de traverses en chêne en qualité paysagère
- poteaux en bois à sceller
- Terrassement en tranchée pour la mise en place des traverses
- Terrassement pour le scellement des poteaux
- Scellement des poteaux
- Mise en place des traverses posées dans le sens de la longueur avec les coupes nécessaires
- Les traverses seront fixées sur les poteaux avec des tires fonds
- Mise en place de bidim à l'intérieur des traverses

Pour un prix de 1 250 € HT par unité

- Plantation de couvre- sols sur le dessus de la fosse de plantation

20 unités par soutènement

20 hedera dentata Auréa G9

Pour un prix de 6,50 € HT par unité

Avec la modification n°2, le marché se voit augmenté de 20 700,00 € HT soit 24 840,00 € TTC soit une hausse de 19,44 %.

A ce jour, aucune révision de prix n'a été réalisée.

Il convient donc d'intégrer ces prix nouveaux et l'augmentation du montant du marché correspondant par une modification n°2 dont le projet est annexé.

Le délai du marché reste inchangé.

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer la modification n°2 au marché n°2501603PAP pour un montant de 20 700 € HT, soit 24 840 € TTC, générant une hausse de 19,44 % qui porte le nouveau montant total du marché à 247 606,83 € HT soit 297 128,20€ TTC, sur la base du projet annexé à la présente décision.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer une modification n°2 au marché n°2501603PAP sur la base du projet annexé à la présente décision, conclu avec l'entreprise CHAPEY PAYSAGISTE, ayant pour objet d'acter un ajustement de quantités et de prix nouveaux, entraînant une hausse de 20 700 € HT, soit une hausse de 19,44 %, et passant le montant total du marché à 247 606,83 € HT, soit 297 128,20 € TTC.
- D'imputer les crédits sur la ligne du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 16 janvier 2026  
et publié, affiché ou notifié le 16 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice-Président,  
Jean-François JAUNET



La secrétaire de séance,  
Evelyne COUILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Evelyne COUILLOT".

## MARCHES PUBLICS

EXE10

### Modification N° 1<sup>1</sup>

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.*

Nom de l'organisme : COMMUNAUTE URBAINE LE CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Monsieur le Président de la CUCM

Ordonnateur : Monsieur le Président de la CUCM

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier principal du Creusot, Trésorier de la CUCM,

#### B - Identification du titulaire du marché public

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

CHAPEY PAYSAGISTE  
35 IMPASSE DU BRULARD  
71450 BLANZY

#### C - Objet du marché public

##### Objet du marché public:

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)*

**25016PAP – Le Creusot – Cinéma « Le Magic » - Aménagement paysager des espaces publics –**  
**Lot 3 : Espaces verts et mobilier urbain**  
**Modification N° 2**

*Articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la Commande publique*

**■ Date de la notification du marché public : 08/07/2025**

##### ■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 192 069,03 €
  - tranche ferme : 106 480,48 €

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- tranche optionnelle 1 : 85 588,55 €
- Montant TTC : 230 482,84 €
  - tranche ferme : 127 776,57 €
  - tranche optionnelle 1 : 102 706,27 €

Montant du marché après modification n°1 :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 226 906,83 € HT
- Montant TTC : 272 288,20 € HT

## D - Objet de l'avenant

### **Modifications introduites par le présent avenir :**

*(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenir. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Dans le cadre des travaux d'aménagement des espaces publics aux abords du cinéma « le Magic » au Creusot, des adaptations se sont avérées nécessaires, impliquant la modification du marché de travaux initial.

L'ajustement du projet de plantation à la topographie finale a conduit à la redéfinition de certains aménagements :

- Adaptation de 15 pieds d'arbres pour mieux retenir l'eau dans les pentes
- Plantation de couvre-sols pour fixer la terre

Deux prix nouveaux ont été également mis en place :

1 ) Fourniture et mise en place de traverses en chêne en qualité paysagère 100 x200 x 2000mm

Dimension du soutènement par arbre : Partie basse : L : 2ml x H 0.8m

2 retours pour fermer de chaque côté L :1 ml x H 0.8m

5 poteaux en bois à sceller 12 x12 cm x H 1.5 m

Terrassement en tranchée pour la mise en place des traverses

Terrassement pour le scellement des poteaux

Scellement des poteaux

Mise en place des traverses posées dans le sens de la longueur avec les coupes nécessaires

Les traverses seront fixées sur les poteaux avec des tires fonds

Mise en place de bidim à l'intérieur des traverses

1 250 € HT /U

2 ) Plantation de couvre- sols sur le dessus de la fosse de plantation

20 u par soutènement

20 hedera dentata Auréa G9

6,50 € HT /U

Le marché subit donc une hausse de 20 700,00 € HT sur la tranche ferme soit 24 840,00 € TTC,

Il convient donc de régulariser ces prix nouveaux, et l'augmentation du montant du marché correspondant.

A ce jour, la tranche optionnelle 1 n'est pas affermée.

Les autres clauses et conditions du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par la présente modification n°2.

**■ Date d'effet des modifications :**

La présente modification est applicable à compter de sa notification.

**■ Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

**Montant de l'avenant n° 2 :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 20 700,00 €
- Montant TTC : 24 840,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 19,44 %

**Nouveau montant du marché public hors révision de prix :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 247 606,83 €
  - Tranche ferme : 162 018,28 €
  - Tranche optionnelle 1 : 85 588,55 €
- Montant TTC : 297 128,20 €
  - Tranche ferme : 194 421,93 €
  - Tranche optionnelle 1 : 102 706,27 €

*Le présent avenant est réputé couvrir de manière globale, forfaitaire et définitive l'ensemble des prestations, surcoûts ou contestations que l'entreprise CHAPEY PAYSAGISTE, pourrait être amenée à formuler s'agissant des faits ou évènements connus mais également prévisibles à la date de la signature du présent avenant.*

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

### Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)